

## *Note aux clubs*

**Article 57-----→ Effectif réduit---→ (moins de 11 joueurs)**

L'équipe contrevenante est sanctionnée comme suit :

« Phase aller »

Match perdu par pénalité

Défalcation de trois points + amende de 5.000DA

« Phase retour »

Match perdu par pénalité

Défalcation de six points + amende de 5.000DA

D'autre part, si au cours d'une rencontre de football, une équipe se présente avec un effectif de onze joueurs ou plus et se trouve réduite à moins de sept joueurs, les sanctions suivantes sont appliquées ainsi :

« Phase aller »

Match perdu par pénalité

Défalcation de trois points + amende de 5.000DA.

« Phase retour »

Match perdu par pénalité

Défalcation de six points + 5.000 DA d'amende.